



LA CHARTE FSF



Charte Fanfares Sans Frontières

Cette charte a pour objet de définir la *philosophie* et l'*éthique* de *notre* association et d'*assurer* la *pérennité* de nos *actions*. Fanfares Sans Frontière est une association loi 1901 ayant pour vocation de de mettre en relation des artistes amateurs avec des enfants du monde. Sa mission consiste à soutenir et à coordonner l'action de projets de solidarité internationale artistiques dans des structures prenant en charge des enfants défavorisés.

Nos valeurs

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; [...] »

Article 7, §3 de la Déclaration des Droits de l'Enfant, 20 Novembre 1959

Selon l'UNICEF, près de 120 millions d'enfants survivent dans les rues aujourd'hui, soit près d'un enfant sur six. Ces enfants sans foyer sont livrés à eux-mêmes et confrontés à toutes les difficultés du monde qui les entoure. Certains d'entre eux subissent quotidiennement l'indifférence, voire le mépris de la société dont ils sont exclus. Il existe des organismes qui recueillent ces enfants et leur procurent un toit, de la nourriture, et souvent un accès à l'éducation. Certaines ONG essaient ainsi de fournir cette éducation dans les meilleures conditions possibles. Il n'est cependant pas rare que de multiples facteurs, tels que les séquelles dues à la vie dans la rue, le manque de perspectives ou le milieu familial fragmenté, rendent cette éducation difficile. Ces enfants ont généralement du mal à se concentrer et à être à l'écoute de leur professeur ou de leurs camarades.

Notre but est donc d'aider les ONG dans leur action en essayant de ramener ces enfants vers l'écoute des autres et l'envie d'apprendre, grâce à des ateliers et des jeux autour de la musique ou toute autre activité artistique collective.

Fanfares Sans Frontière s'est donné pour mission de favoriser l'intervention d'artistes amateurs auprès de ces enfants afin de leur apporter par la pratique d'activités musicales l'opportunité de vivre des moments de joie et de reprendre confiance en eux et en la société.

Nous faisons le choix des activités artistiques comme outils éducatifs non formels car il s'agit de vecteurs d'échange permettant l'expression de soi et le développement de qualités telles que la concentration et la persévérance.



Nos membres

Notre association réunit les membres de tous les projets ayant obtenu le label Fanfares Sans Frontières. Le conseil d'administration est constitué de membres actifs de ces projets. Nous entendons par cela que tout projet de Fanfares Sans Frontières s'engage à être représenté par au moins un sinon deux de ses membres au conseil d'administration de l'association, et ce dès l'adhésion du projet à Fanfares Sans Frontières et pour une durée d'un an minimum après leur retour, afin de participer au développement de l'association Fanfares Sans Frontières.

Nos missions

Le rôle de notre association est de fédérer et de coordonner l'action de projets de solidarité internationale artistiques à destination d'un public défavorisé. Nous soutenons prioritairement les projets dont l'objectif est la mise en place d'ateliers musicaux auprès d'enfants défavorisés mais n'excluons pas d'intégrer à notre réseau tout autre projet qui partagerait nos valeurs et respecterait les conditions d'attribution de notre label.

Notre action passe avant tout par l'organisation du partage d'expérience entre les différents projets de notre réseau. Ceci se traduit par la mise à jour continue d'une base de données alimentée par l'ensemble des projets et réunissant des informations pratiques concernant la création d'un nouveau projet. Nous organisons également des événements destinés à l'échange d'expérience entre les différents projets, notamment entre ceux ayant déjà effectué leur action et ceux en préparation. Cet échange porte sur l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de projets, couvrant l'aspect logistique, musical et pédagogique. Notre action peut aussi prendre la forme d'une aide matérielle accordée à un projet afin de soutenir sa concrétisation.

Notre association assure également la promotion de ce type de projets auprès des artistes français par l'organisation de différents événements et en favorisant la rencontre entre personnes désireuses de mener un tel projet.

Enfin, nous cherchons à assurer la pérennité des actions engagées en encourageant fortement de nouveaux projets à se rendre dans des associations déjà partenaires de Fanfares Sans Frontières. En cela, nous souhaitons créer des partenariats privilégiés avec des associations internationales, où se rendront de manière régulière des projets de Fanfares Sans Frontières, afin de mettre en place une action continue dans le temps et de participer au développement de cette association. De plus, en assurant la pérennité d'une action, nous permettons aux projets de mieux préparer leur action en s'appuyant sur l'expérience et le travail déjà réalisé par d'anciens projets au sein de ses associations partenaires, tout en ayant une ligne directrice de travail clairement définie. Le développement de Fanfares Sans Frontières est défini par la consolidation de ces partenariats au fil des projets qui construiront des relations fortes avec diverses associations internationales.



ENFANTRE SANS FRONTIÈRES

« L'enfant doit avoir toutes possibilités
de se livrer à des jeux et à des activités
récréatives, qui doivent être orientés vers
les fins visées par l'éducation ; [...] »

Article 7, §3 de la Déclaration des Droits de l'Enfant (20 novembre 1959)